



Naissance sous X - reconnaissance du père

Par **Antoine37**, le **20/03/2019 à 22:53**

Bonjour, rnrnMa compagne est enceinte et va bientôt accoucher dans la ville de notre résidence. Seulement nous sommes en procédure de séparation et elle compte accoucher sous X. Je souhaite reconnaître cet enfant. Je connais le service et le terme donc n'aurais aucun soucis pour être au courant de l'accouchement. Elle est d'ailleurs d'accord pour que je sois le seul parent légal de cet enfant. Pourriez vous m'indiquer la marche à suivre ? J'ai lu que mon enfant risque d'être confié à une famille d'accueil, est ce vrai ?rnrnMerci pour votre aide.

Par **aliren27**, le **21/03/2019 à 05:07**

Bonjour,rnvous allez immédiatement en mairie faire une reconnaissance anticipée, de ce fait, vous aurez l'autorité parentale et vous pourrez demander la garde de votre enfant.rnrnCdt

Par **Antoine37**, le **21/03/2019 à 08:50**

Merci infiniment pour votre réponse. rnJ'ai lu que l'enfant pouvait être confié aux services sociaux, y'a t il une chance qui je puisse repartir de l'hôpital avec l'enfant sans problème?